

Interpellation écrite du 6 février 2019 de M. Simon Brandt: «Accueil de participants à des manifestations sportives dans les abris PCi».

Pour faire suite à une question orale à laquelle il m'a été répondu qu'une solution serait trouvée au problème cité en titre, je reviens maintenant avec une interpellation écrite afin que me soient détaillées les mesures que compte prendre le Conseil administratif sur ce dossier.

Alors que des participants à des événements sportifs locaux, souvent en provenance de l'étranger, pouvaient jusqu'alors être logés dans des abris PCi durant un week-end, une récente décision du Conseil administratif a mis fin à cette pratique et a ainsi causé des problèmes à de nombreuses manifestations sportives locales.

Si l'on peut comprendre que les abris de Richemont et des Vollandes soient mis à la disposition du Service social de la Ville de Genève toute l'année – d'octobre à mi-novembre pour des travaux préparatoires, de mi-novembre à fin mars pour les sans-abris, d'avril à juin pour la Croix-Rouge, de juillet à septembre pour des travaux d'entretien et de rénovation –, il n'est cependant pas compréhensible qu'aucune solution de rechange n'ait été prévue, par exemple via l'ouverture temporaire d'autres abris PCi.

Je voudrais donc obtenir réponse aux questionnements suivants:

- est-ce que le Conseil administratif compte ouvrir d'autres abris PCi afin de pouvoir à nouveau accueillir des participants à des événements sportifs locaux?
- Sinon, que compte-t-il faire afin de trouver une solution à cette situation?